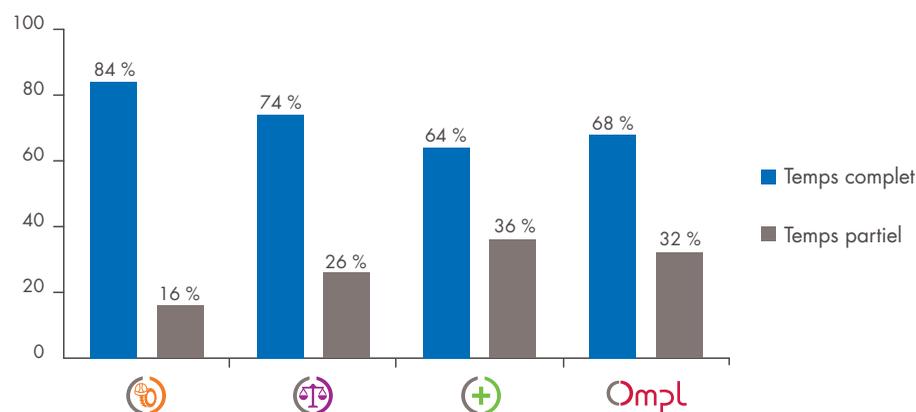




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



PRÈS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

68 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. En comparaison, cette proportion est identique à la moyenne nationale. Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- ⊕ le secteur juridique est dans une situation intermédiaire avec près de trois salariés sur 10 à temps partiel ;
- ⊕ le secteur santé totalise plus d'un tiers de salariés à temps partiel, soit plus du double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie.

- Secteur cadre de vie-technique
 - Entreprises d'architecture
 - Entreprises d'économistes de la construction
 - Entreprises d'experts en automobile
 - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
 - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 - Cabinets d'avocats
 - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
 - Cabinets dentaires
 - Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
 - Cabinets médicaux
 - Pharmacie d'officine
 - Cliniques vétérinaires



TEMPS PARTIEL MOINS DÉVELOPPÉ DANS LES BRANCHES DU CADRE DE VIE-TECHNIQUE

- ❶ Les branches du secteur cadre de vie-technique ont une faible proportion de salariés à temps partiel. Le taux de féminisation des branches impacte directement la durée du temps de travail. Les branches les moins féminisées (cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers et entreprises d'économistes de la construction) ont un pourcentage important de salariés à temps complet.
- ❷ Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel intermédiaire entre les deux secteurs. Contrairement au secteur cadre de vie-technique, le taux d'emplois à temps complet n'est pas directement lié au taux de féminisation. La branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, une des plus féminisées, a le plus fort taux de salariés à temps complet. La branche des cabinets d'avocats emploie près de trois salariés sur dix à temps partiel.
- ❸ Les branches du secteur santé ont *a minima* 24 % de salariés à temps partiel. La branche des cliniques vétérinaires affiche le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, plus de quatre salariés sur dix.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
 0	84 %	16 %
	81 %	19 %
	85 %	15 %
	89 %	11 %
	89 %	11 %
	74 %	26 %
	86 %	14 %
	71 %	29 %
	84 %	16 %
	80 %	20 %
	64 %	36 %
	58 %	42 %
	76 %	24 %
	60 %	40 %
	66 %	34 %
	56 %	44 %
Ompl	68 %	32 %